



Politique et règlements

Halte-répît de la Maison de la famille de Gatineau

Maison de la famille de Gatineau

101, Avenue Gatineau, Gatineau, QC J8T 4J4

Téléphone : 819-568-6830 Télécopieur : 819-568-2520

info@maisonfg.org

www.maisonfg.org

<https://www.facebook.com/MFamilleGatineau/>

Table des matières

La halte-répit, c'est quoi?.....	3
Quoi mettre dans le sac de votre enfant	3
Environnement physique	3
Déroulement d'une journée à la halte-répit.....	4
Fonctionnement de la halte-répit	5
Les inscriptions	5
Les horaires	5
L'accueil et le départ	5
Les retards et les absences.....	6
Les allergies	6
Coûts et tarifs	6
Les valeurs	7
Sanctions et processus disciplinaires	7
Fermeture des locaux.....	7
Démarches en cas de fièvre	8
Démarches en cas de vomissement.....	9
Démarches en cas de diarrhée.....	9
Formulaire de consentement des règlements de la halte-répit	10
Formulaire d'autorisation et d'utilisation de photos et vidéos	11
Formulaire d'autorisation de l'administration à l'acétaminophène.....	12
Fiche de renseignements personnels.....	13

La halte-répit, c'est quoi?

Le service de halte-répit est un service de garde occasionnel et temporaire. En semaine, ce service est offert pour les enfants âgés de 0-5 ans, tandis que le répit de fin de semaine est offert aux enfants âgés entre 0-10 ans.

La halte-répit est appuyée par un programme éducatif reconnu qui reconnaît l'importance de la qualité éducative dans le développement harmonieux de l'enfant. Il met de l'avant, la place de l'enfant dans ses apprentissages et l'importance du soutien de l'éducatrice dans son développement global. La relation de confiance avec les parents introduit un partenariat essentiel au développement harmonieux de l'enfant. Un des plus grands avantages de ce service est de favoriser la participation des parents et de permettre à l'enfant de côtoyer un milieu autre que la maison. Cela permet à celui-ci de se développer et de socialiser au maximum.

L'aménagement de l'espace permet aux enfants de s'épanouir dans un environnement adapté au développement de l'enfant. Il favorise également l'apprentissage par le jeu de façon sécuritaire et stimulante.

Quoi mettre dans le sac de votre enfant

Afin d'assurer le bon déroulement de la journée, il est important de fournir certains éléments essentiels dans le sac de votre enfant.

- Des couches ou des pull-ups;
- Des vêtements de rechange, identifiés à leur nom (chandail, pantalon, short, sous-vêtement, bas);
- Des vêtements d'extérieur adaptés à la température, identifiés à leur nom;
 - **Hiver** : tuque, mitaines, cache-cou ou foulard, pantalon de neige, bottes et manteau
 - **Été** : chapeau ou casquette, veste, bas, souliers ou sandales
- Une paire de chaussures pour l'intérieur, identifié à leur nom;
- Un repas chaud ou froid et une collation (sans allergène)
- Une doudou ou une couverture pour la sieste (en semaine seulement)

Environnement physique

La Maison de la famille de Gatineau, un grand bâtiment lumineux situé sur l'Avenue Gatineau. On y trouve des locaux spacieux et bien équipés, ce qui favorise l'épanouissement de l'enfant. Nous avons également une cour extérieure clôturée, avec un sol en gazon synthétique. Des structures sécuritaires, un carré de sable où des jeux et jouets sont disponibles pour les enfants.

Des stationnements sont disponibles directement sur le terrain du bâtiment. Les rues adjacentes sont également accessibles, advenant que le stationnement est complet.

Déroulement d'une journée à la halte-répît

Lundi, mardi et mercredi

8h50-9h30	Accueil des familles et jeux libres
10h00	Collation
10h30	Jeux dirigés
11h00	Sortie à l'extérieur
11h45	Dîner
12h30	Histoire
13h00	Sieste
14h15	Collation
14h30	Jeux libres
14h45-15h00	Départ des familles

**Les éducatrices s'adaptent au groupe et à leurs besoins. Elles peuvent déroger de la routine.*

Samedi

14h50-15h30	Accueil des familles et jeux libres
16h00	Collation
16h30	Jeux dirigés
17h00	Sortie à l'extérieur ou activité physique à l'intérieur
17h45	Souper
18h30	Film et collation
19h45-20h00	Départ des familles

**Les éducatrices s'adaptent au groupe et à leurs besoins. Elles peuvent déroger de la routine.*

Dimanche

10h50-11h30	Accueil des familles et jeux libres
12h00	Dîner
12h30	Jeux dirigés
13h00	Sortie à l'extérieur ou activité physique à l'intérieur
13h45	Collation
14h30	Film
15h45-16h00	Départ des familles

**Les éducatrices s'adaptent au groupe et à leurs besoins. Elles peuvent déroger de la routine.*



Fonctionnement de la halte-répit

Les inscriptions

Les inscriptions à la halte-répit se font directement sur notre site web <https://www.maisonfg.org/programmation>. Vous pouvez simplement sélectionner la halte-répit qui répond à vos besoins, puis compléter votre inscription.

Si l'activité sélectionnée démontre **0 place restante**, sachez qu'il est possible de vous inscrire à la liste d'attente. Si une place se libère, un membre de l'équipe vous contactera pour vous en informer.

Veuillez prendre note que nous affichons nos activités de façon mensuelle. Les périodes d'inscriptions ont lieu les 15 de chaque mois, dès 12h.

Les horaires

La halte-répit est offerte à l'intérieur des sessions d'automne, d'hiver et de printemps. La session estivale est concentrée sur les camps de jour de la Maison de la famille de Gatineau.

- Lundi, de 9h à 15h
- Mardi, de 9h à 15h
- Mercredi, de 9h à 15h
- Samedi, de 15h à 20h
- Dimanche, de 11h à 16h

L'accueil et le départ

L'accueil des enfants peut être fait jusqu'à 10 minutes avant. Afin que votre enfant puisse profiter au maximum du service, nous vous suggérons de ne pas dépasser 30 minutes après l'heure de début pour le déposer.

Exemples :

- L'horaire du lundi est de 9h à 15h. L'enfant peut arriver entre 8h50 et 9h30.
- L'horaire du samedi est de 15h à 20h. L'enfant peut arriver entre 14h50 et 15h30.
- L'horaire du dimanche est de 11h à 16h. L'enfant peut arriver entre 10h50 et 11h30.

Le départ des enfants doit avoir lieu à l'heure de fin déterminé selon l'horaire. Si votre enfant doit quitter plus tôt que l'heure de fin, vous n'avez qu'à aviser l'éducatrice responsable lorsque vous déposez votre enfant.

Les retards et les absences

En raison du nombre élevé de demandes et la présence de listes d’attentes, nous vous demandons d’aviser l’éducatrice responsable, lors de retards importants ou l’absence de votre enfant. Si vous n’avez pas avisé l’éducatrice responsable du retard et que votre enfant à plus de 30 minutes de retard, nous prendrons en considération que celui-ci sera absent et la liste d’attente sera contactée pour combler la place.

Après 3 retards ou absences non motivés, vous pourriez vous voir refuser l’accès à la halte-répit pour un temps déterminé ou indéterminé (voir sanction et processus disciplinaires).

Plusieurs options s’offrent à vous pour motiver le retard ou l’absence de votre enfant. L’important est de nous aviser en parlant directement à quelqu’un ou en laissant un message.

Voici les moyens de communication :

1. 819-930-3527 (appel direct, message vocal ou texto)
2. 819-568-6830 poste 4 (appel direct, message vocal)
3. coordonnatrice@maisonfg.org (courriel)
4. Messagerie Messenger

Les allergies

En tenant compte des aliments allergènes, nous demandons que les repas de vos enfants ne contiennent pas d’arachides. Il est de la responsabilité du parent d’informer le personnel des allergies de son enfant, dès l’inscription.

Coûts et tarifs

Nous ne voulons, en aucun cas, que le prix représente un obstacle à votre participation. Veuillez prendre note que nous avons une politique d’ajustement de prix selon le revenu familial ainsi que des options de paiements personnalisés.

	Horaire	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Semaine (lundi, mardi, mercredi)	9h à 15h	15,00\$			
Fin de semaine (samedi)	15h à 20h	25,00\$	35,00\$	45,00\$	55,00\$
Fin de semaine (dimanche)	11h à 16h	25,00\$	35,00\$	45,00\$	55,00\$

****Les forfaits sont valides seulement si les enfants viennent de la même famille***



Les valeurs

La Maison de la famille de Gatineau prône quatre valeurs importantes et exige que le personnel tout comme les parents-utilisateurs et les enfants participants y adhèrent : **ouverture (non-jugement), authenticité, professionnalisme, entraide.**

Le **respect** est également une valeur importante et essentielle, et ce dans l'ensemble des services offerts à la Maison de la famille de Gatineau. Nous travaillons fort pour développer des relations cordiales et respectueuses avec vous, il est donc primordial que toutes les communications soient faites dans le respect.

Aucune violence physique ou verbale n'est tolérée envers les employés de la Maison de la famille de Gatineau.

Sanctions et processus disciplinaires

Selon la situation, des **sanctions disciplinaires** pourraient être appliquées si :

- Trois (3) retards ou absences non motivés de l'enfant, avec avertissements.
- Le non-respect des valeurs de l'organisme
- Violence verbale ou physique à l'égard des employés de la Maison de la famille de Gatineau

Le **processus disciplinaire** est le suivant :

- Un (1) avertissement verbal
- Deux (2) avertissements écrits
- Suspension du service pour un temps déterminé ou indéterminé
- Fin du service

Fermeture des locaux

Dans les cas où les conditions météorologiques sont jugées trop dangereuses pour tous, nous pouvons décider de fermer les locaux de la Maison de la famille de Gatineau et ainsi annuler les activités prévues pour la journée. Nous vous invitons à consulter notre page Facebook afin de vous assurer que nous sommes ouverts. Nous prendrons tout de même soin de contacter les familles inscrites aux activités de la journée.

Démarches en cas de fièvre

L'éducatrice responsable vérifie la température d'un enfant à chaque fois que son état général le requiert (pleurs, perte d'énergie) ou que des signes physiques permettent de soupçonner qu'il est févreux (rougeurs aux joues, chaleur excessive de la peau, douleur à la gorge et/ou aux oreilles).

L'enfant fait de la fièvre lorsqu'il a une température égale ou plus grande que 38,1°C (100,4 °F) tympaniques.

Si l'enfant fait de la fièvre et que son état général est bon, l'éducatrice :

- Avertit le parent de l'état de l'enfant;
- Applique les mesures de confort déterminées dans le protocole d'administration de l'acétaminophène;
- Reprendra la température de l'enfant 60 minutes plus tard ou avant si l'état général de l'enfant se détériore;

Si l'enfant fait de la fièvre et que son état général n'est pas comme à l'habitude ou se détériore, l'éducatrice :

- Avertit les parents (même si une fièvre légère ne les oblige pas à venir chercher l'enfant sur-le-champ, ils doivent être avertis en tant que responsables de l'enfant);
- Administre l'acétaminophène si le parent a signé une autorisation d'administration;
- Reprend la température 60 minutes plus tard;
 - Si l'enfant fait toujours de la fièvre, le parent doit venir chercher son enfant.
 - Si les parents ne sont toujours pas rejoints, l'éducatrice contactera la personne-ressource pour venir chercher l'enfant.

Si la fièvre est accompagnée d'un autre signe de maladie (ex. : diarrhée, vomissement, rougeurs, écoulement), le parent doit venir chercher son enfant.

Sachez que l'acétaminophène fait baisser la température pendant un certain temps, mais la réapparition des symptômes quelques heures plus tard démontre que l'enfant a besoin de soins particuliers. Il est donc TRÈS IMPORTANT d'informer l'animatrice si l'enfant a reçu une dose d'acétaminophène avant son arrivée puisqu'il y a des risques à doubler la quantité reçue.

Démarches en cas de vomissement

- Dès qu'il y a vomissement, le parent est informé;
- S'il y a un deuxième vomissement, le parent doit venir chercher son enfant immédiatement;

Démarches en cas de diarrhée

- Après deux (2) épisodes de diarrhée dans la même journée, le parent est informé et il doit venir chercher l'enfant;
- S'il y a présence de sang ou de mucus dans les selles, le parent doit venir chercher l'enfant;
- Si l'enfant est aux couches ou est incapable d'utiliser les toilettes pour chacune de ses selles, le parent doit venir chercher l'enfant;



Formulaire de consentement des règlements de la halte-répît

Le présent document décrit les règlements du service de halte-répît de la Maison de la famille de Gatineau, ainsi que les sanctions possibles à la suite du non-respect de ceux-ci.

Je, _____, confirme avoir lu et compris les règlements du service de halte-répît de la Maison de la famille de Gatineau et m'engage à les respecter.

Date

Nom du parent/tuteur légal

Signature du parent/tuteur légal

Formulaire d'autorisation et d'utilisation de photos et vidéos

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants qui fréquentent l'organisme (le site internet et les réseaux sociaux, et éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés ou vidéo de promotion de l'organisme). À noter qu'il pourrait s'agir de photographies individuelles ou de photos de groupe. En application de la loi informatique et liberté et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écartier votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Veillez apporter votre signature à ce document en guise d'autorisation des propos affirmés ci-dessus.

- Je, _____, autorise la Maison de la Famille de Gatineau à utiliser, dans le cadre pédagogique (le site internet et réseaux sociaux, et éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés ou vidéo de promotion de l'organisme), des photos et des vidéos de mon enfant.

- Je, _____, refuse que la Maison de la Famille de Gatineau utilise des photos de mon enfant.

Formulaire d'autorisation de l'administration à l'acétaminophène

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'acétaminophène ne pourra être administré à son enfant.

Nom complet de mon ou de mes enfants

Nom du parent/tuteur légal

Signature du parent/tuteur légal

Nom complet de la personne à contacter si le parent n'est pas joignable

Coordonnées de la personne à contacter si le parent n'est pas joignable

- J'autorise les éducatrices de la Maison de la famille de Gatineau, à administrer à mon enfant, conformément au présent protocole, de l'acétaminophène vendu sous la marque commerciale suivante :

- Je refuse que l'animatrice administre de l'acétaminophène à mon enfant et je m'engage à venir chercher mon enfant en cas de fièvre.

Fiche de renseignements personnels

ENFANT

Nom de l'enfant : _____	Prénom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____	
Allergies/intolérances : _____	Médicaments : _____
Numéro d'assurance maladie : _____	

PARENT OU TUTEUR LÉGAL

Nom complet du parent/tuteur légal : _____	
<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	
<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Anglais
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	
Adresse complète : _____	
Tél. mobile : _____	Tél. travail : _____
Adresse courriel : _____	

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom complet: _____	Tél. : _____
Nom complet: _____	Tél. : _____

PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom complet: _____	Tél. : _____
Nom complet: _____	Tél. : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

